

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL : Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN

president.asrs@gmail.com

Site Internet : <https://domainederimberlieu.jimdofree.com/>

PROCES-VERBAL REUNION DE BUREAU du 25 novembre 2022

PRÉSENTS :

Danièle Arnaud, Albert Lancry, Nathalie Lavallée, Gérard Desnoes , Claude Robert, Eric Simler

ABSENTS EXCUSES

Corinne Blavin, Anne Lenne , Michel Vermersch , Olivier Ryckeboer

La réunion s'est tenue en la salle des mariages de la mairie de Villers sur Coudun.
La séance est ouverte à 19 H 00.

Eric Simler est nommé rapporteur de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation et signature des 2 derniers compte-rendus
- 2- Aménagement des commissions
- 3- Espaces verts Vote pour une des prestations pour l'abattage des arbres morts
- 4- Information sur le projet convergence
- 5- Sécurité : information sur le projet caméra
- 6- Questions diverses

1- Les 2 derniers compte-rendus sont validés à l'unanimité : 19/05/2022 et 14/10/2022

2- Aménagement des commissions :

- Claude a effectué en séance le suivi des mandats et précisé les membres du bureau de chaque commission. Le renouvellement des mandats des membres du bureau a été discuté . Albert a comparé la définition du règlement intérieur et des statuts de l'ASRS.
 - le règlement intérieur du 16/03/2019 en § **2-3 LE BUREAU** « Il est composé de 3 à 12 membres élus par l'Assemblée générale pour 3ans indéfiniment renouvelable. Le renouvellement se fait **par tiers** tous les 3 ans. »
 - les statuts de l'ASRS du 16/11/2013« Article 9 : Durée du mandat La durée de fonction des Membres du Bureau est de 6 années. » Les statuts sont Enregistrés

en Préfecture de Compiègne le 27 février 2014 et publié au JO Associations n°23 du 7 juin 2014 ; Annonce n° 1659

- Le site est à jour sur les élus par commission:
<https://domainederimberlieu.jimdofree.com/l-asrs/conseil-d-administration/>
- Il est demandé aux commissions de se réunir pour présenter l'état d'avancement lors des réunions de bureau.
- Nous avons noté que Olivier est systématiquement absent depuis le dernier renouvellement du bureau. Il est rappelé que suivant le règlement intérieur en § **2-3 LE BUREAU** « un membre élu qui n'assisterait pas à 3 réunions de suite ou de manière trop irrégulière serait, sauf cas de force majeure, considéré comme démissionnaire et ferait, au préalable, l'objet d'un mail le rappelant à son engagement avant d'être exclu du Bureau à la suite d'un vote de celui-ci. »

Nous attendons la lettre de démission d'Olivier Ryckeboer.

- Albert demande à intégrer la commission « **Statuts de l'ASRS** » dans le cadre du projet « Convergence ».

3- Des devis concernant l'abattage d'arbres morts ou dangereux ont été présentés :

- Lenté Paysages
- XL Elagages

Les travaux comprennent : remontée des branches (dangereux), évacuation bois et branches (BRF) , gros bois

Les travaux sont présentés sous forme de 4 lots techniques .

Lot technique	Chantiers	Nombre d'arbres	Lenté Paysages	XL Elagages	Total HT
1	Centre Equestre	7 peupliers	X		3300
2	La Fontaine	6 arbres		X	2650
3	Allée Cavalière	4 chataîgniers , 7 bouleaux , 1 merisier		X	1250
4	Champs Antoine	1 arbre	X		280
	TOTAL				7480

Gérard et Claude proposent de laisser le bois en bordure de route à discrétion des colotis.

Danièle demande que Lenté Paysages étende le BRF sur le chemin entre les 2 étangs. A

Eric pose les questions sur :

- Replantation : il est demandé à la Commission Espaces Verts de prendre contact avec un retraité ONF vivant sur le domaine pour les essences à planter .
L'approvisionnement des arbres à replanter est à discuter au sein de la commission.
- Grignotage des souches : pas de grignotage mais coupe au plus court à préciser à la commande aux sous-traitants retenus.

Il est décidé à l'unanimité d'effectuer les travaux et de répartir ces travaux entre les 2 sous-traitants en prenant en compte les recommandations indiquées ci-dessus.

4 - Convergence : Albert présente l'avancement :

- Les études Socotec sur l'état des biens immobiliers existants sont toujours en cours .
La fin de l'étude est prévue début 2023.
- En parallèle un cabinet d'avocat a été sollicité pour la partie légale de l'opération. De premier abord les informations du cabinet reçues légitiment l'opération dans la mesure où il n'y a pas de but commercial poursuivi. L'étude se poursuit pour tenir compte de la jurisprudence de ce genre d'opération.
- Enfin la prise en compte des statuts ASRS / CDS et SATO dans le but d'une convergence est à vérifier et travailler.

5- Surveillance :

- En ce qui concerne la surveillance par le groupe Perin Télésurveillance de Clairoix ,
Claude a demandé au sous-traitant de nous fournir les compte-rendus des tournées qui n'étaient plus diffusés.

Rappel : La prestation comprend 1 ronde le jour et 1 ronde la nuit du lundi au dimanche et jours fériés pour un montant de 1470€ /mois sur avril 2022- mars 2023.

- En ce qui concerne le projet de mise en place de caméras sur Rimberlieu Sud :

L'installation de caméras sur le domaine routier a été validée par le conseil municipal en mars 2022 pour la Commune. La municipalité est en attente de subventions de la région pour lancer les travaux (ce qui est en bonne voie) . La maîtrise d'ouvrage est ADTO-SAO qui a retenu la sté DACHE de CREIL. Le projet sur la commune concerne 18 caméras .

Les caméras et la balise wifi 5G sont alimentées de batterie lithium pour justement pouvoir fonctionner en l'absence d'éclairage . La 5G récupère les trames vidéos au niveau d'un serveur vidéo en mairie (poste d'exploitation + enregistreur numérique DD 8To avec 30 j. de sauvegarde).

5 caméras complémentaires (10 allée du Château , parking de la Chebaude , Allée des platanes , 57 allée des châtaigniers , Voie d'Offemont Etang du bas) ont été définies avec la sté DACHE pour l'ASRS sur Rimberlieu Sud.

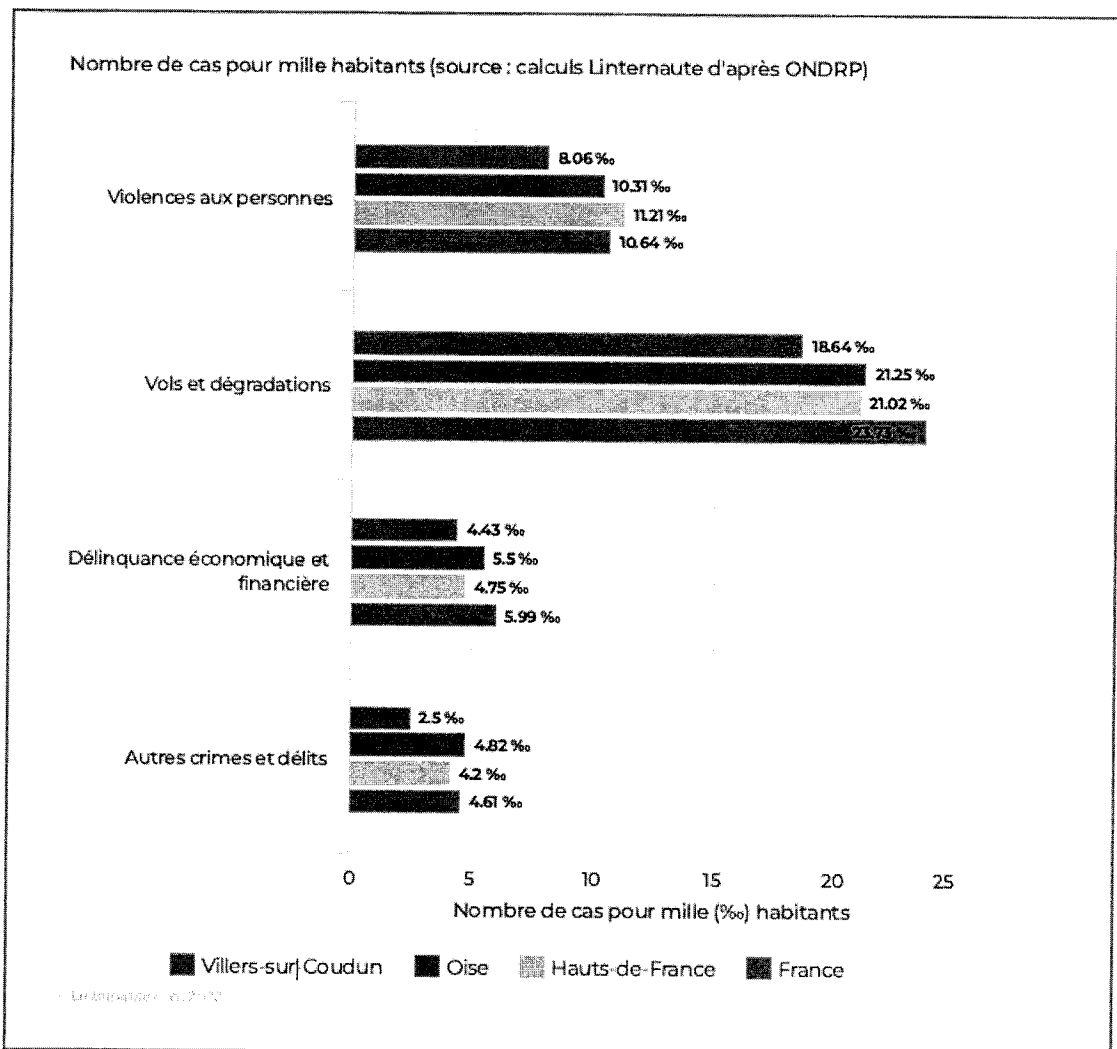
4 caméras ANPR pour identification de véhicules et personnes + 1 caméra solaire .Si nous décidions d'en équiper les 4 zones complémentaires sur Rimberlieu Sud il en coûtera 30781€ avec devis DACHE + env. 912€/an de maintenance.

En ce qui concerne l'ASRS :

- il faudra un accord avec la mairie et de la gendarmerie sur le rattachement de ces 5 caméras au poste d'exploitation ;
- si nous décidions d'en équiper les 5 zones complémentaires sur Rimberlieu Sud il en coûtera 30781€ avec devis DACHE . Comme déjà évoqué il faudra définir une personne au sein de l'ASRS pour être le relais avec la mairie .
- l'ASRS a validé un montant forfaitaire de 450€ pour être intégré dans l'étude amont de ce projet pour la sté DACHE.
- en ce qui concerne les frais de maintenance annuel , ils représentent une quote part du parc de caméras soit 730€ /caméra pour 4 ans c'est à dire 912€/an. pour 5 caméras .

Il est demandé par les membres du bureau à la Commission de consolider le dossier en étudiant les points suivants :

- quelle est l'efficacité de la surveillance actuelle et que serait l'efficacité de la surveillance vidéos sur le domaine (17 sites équipés en octobre 2022 par la sté DACHE) ?
- poursuivons-nous le projet des caméras sur le domaine Rimberlieu Sud ?
- faut-il supprimer en parallèle la surveillance par le groupe Perrin Télésurveillance ?
- Enfin Albert remet une étude de l'Internaute (ONDRP : observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) de 2020 qui prend en compte la zone Gendarmerie de Compiègne soit 153 communes avec 130880 habitants (dont Giraumont , Vignemont , Marest sur Matz , Braines , Vandélicourt , Coudun , Méricocq , Longueil Annel , Bienville , Chevincourt , Villers sur Coudun).



La Gendarmerie ne diffuse pas officiellement de statistique au niveau de la commune même.

6°) Questions diverses

- Contenu du compte-rendu de réunion ASRS :

Des échanges ont portés :

- sur la diffusion du CR de la réunion. Les comptes-rendus sont « consultables » dans les statuts et de fait disponibles sur le site de l'association . Faut-il les maintenir sur le site ?
- sur le contenu du compte-rendu . Il est demandé de présenter dans les notes retranscrites du compte-rendu expressément les hypothèses , les scénarios pour permettre la prise de position des élus de l'association et à terme des colotis . Les opinions personnelles sont à débattre de façon collégiales avant d'être reportées par écrit.

- Accès de chemins sur la commune :

Une réunion multipartite : Mairie – Stés communale et privé de chasse - ASRS – Randonneurs a eu lieu le 24/11/2022 . Les représentants ASRS : Claude et Gérard y ont été conviés . L'objet de cette réunion a été de préciser la légitimité de la pose de panneau « Propriété Privé » sur le chemin du château d'eau vers le cimetière aussi nommé « La Boule verte ».

La réunion a eu lieu dans une atmosphère sereine.

Les participants ont convergé sur :

- la forêt est privée avec un accès non autorisé.-
- le passage sur le chemin cimetière – château d'eau est toléré .
- des rappels sur les conditions d'accès à ce chemin vont être indiqués sur un panneau (passage toléré sur le chemin , chiens en laisse...)
- les jours de chasses battues des panneaux sont apposés.

D'un commun accord les panneaux existants vont être remplacés aux frais de la mairie .

Info :

Le site de la mairie indique déjà les précautions à prendre :

<https://www.villerssurcoudun.fr/les-bonnes-pratiques/>

<https://www.villerssurcoudun.fr/ouverture-de-la-chasse/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 08.

Le rapporteur de séance

f. E. S. I. N. L. E. R.
15.12.2022

vice présidente

B. P. U. C. A. C. O. I.